

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 octobre 2024

Solidarité à la source

La déclaration de ressources simplifiée pour le RSA et la prime d'activité est expérimentée dans 5 départements

En octobre, la réforme de la solidarité à la source franchit une nouvelle étape avec une expérimentation lancée dans les départements de l'Aube, la Vendée, les Alpes-Maritimes, l'Hérault et les Pyrénées Atlantiques, dont les 374 000 bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité vont voir leurs formulaires de déclaration de ressources pré-remplis.

L'objectif ? Faciliter les démarches, limiter le risque d'erreurs, et in fine, contribuer à sécuriser les revenus de personnes le plus souvent fragiles. Cette expérimentation sera étendue à l'ensemble des départements en 2025.

La réforme de la solidarité à la source va en effet permettre de lutter contre le non-recours aux droits en facilitant l'accès au RSA et à la prime d'activité. Aujourd'hui, environ un tiers des bénéficiaires potentiels de ces deux prestations sociales destinées aux foyers les plus modestes n'en feraient pas la demande.

« Vérifier, valider, c'est déclaré ! » : Un formulaire prérempli en ligne à valider par l'allocataire
Depuis le début du mois, les bénéficiaires qui perçoivent le RSA et la prime d'activité dans ces 5 départements voient dans leur compte sur caf.fr leur déclaration trimestrielle de ressources pré-remplie avec les salaires versés ou les aides perçues. Comme pour la déclaration d'impôt sur le revenu, ces montants, renseignés sur la base du montant net social, sont fournis directement par les employeurs ou les organismes sociaux (Assurance Maladie, caisses de retraite, France Travail, Caf, etc.).

Important : les allocataires auront à vérifier les montants indiqués, ajouter leurs autres ressources s'ils en ont (pension alimentaire, dons, revenus du capital ou du patrimoine...) et à valider le formulaire en ligne. Le mode de calcul et les ressources prises en compte restent les mêmes.

Le montant net social, qu'est-ce que c'est ?

Le montant net social correspond au montant des ressources à déclarer pour le RSA et la prime d'activité. Présent sur tous les bulletins de salaires et les relevés des aides sociales perçues depuis janvier 2024, c'est le montant à indiquer sur la déclaration de ressources trimestrielles à renvoyer à sa Caf. **Plus d'infos sur caf.fr** « [CAF - Rsa, Prime d'activité : facilitez vos démarches avec le montant net social !](#) »

Nicolas Grivel, directeur général de la Cnaf, précise : « *La solidarité à la source constitue une évolution très forte de notre relation aux allocataires et un chantier fondamental pour limiter les erreurs, sécuriser les aides versées et faciliter l'accès aux prestations sociales. Pour accompagner au mieux ce changement, nous avons fait le choix d'un lancement sur cinq premiers départements avant une généralisation à l'ensemble du territoire en 2025. Cela nous permet de valider nos outils et la bonne compréhension des allocataires auprès d'un volume*

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 et Julien PRADINES - 06 15 95 78 79 presse@cnaf.fr

Nouveau : désormais, l'espace presse accueille tous les communiqués de la Cnaf et des Caf sur caf.fr/Professionnels/presse, avec un moteur de recherches géolocalisé, et par date, une photothèque et nos dernières actualités.

raisonnable de bénéficiaires afin que le système soit optimal quand il sera déployé dans la France entière. »

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service des familles et des plus fragiles

En versant des aides financières et en orientant les individus vers leurs droits, les Caf soutiennent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,3 millions de personnes dont 13,5 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les 101 Caisses et leurs 3 300 points d'accueil partout en France contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. *Suivez notre actualité sur [@cnaf_actus](#)*

CONTACTS PRESSE

Virginie RAULT - 07 78 95 49 90 et Julien PRADINES - 06 15 95 78 79 presse@cnaf.fr

Nouveau : désormais, l'espace presse accueille tous les communiqués de la Cnaf et des Caf sur caf.fr/Professionnels/presse, avec un moteur de recherches géolocalisé, et par date, une photothèque et nos dernières actualités.